



economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zuerich

Lausanne, le 19 mai 2011

U:\1p\politique_economique\consultations\2011\POL1115.docx
GPB/naf

Projet de territoire Suisse

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 7 février dernier, relatif à la consultation mentionnée sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Introduction

Conçu comme une documentation et une aide à la décision pour tous les acteurs du développement territorial, ce Projet de territoire Suisse vise à préserver et à renforcer pour les générations futures certaines caractéristiques importantes et des atouts propres à la Suisse, tels que la qualité de la vie élevée, la diversité et la beauté des paysages et la compétitivité internationale de notre économie.

Lancé en mai 2006, ce projet est conçu par les 3 niveaux politiques de notre pays : le DETEC pour la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) pour les cantons, l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS) pour les communes. Des forums ont également réuni des spécialistes et des responsables locaux dans de nombreuses régions en 2007 et 2008; notre chambre y a d'ailleurs participé.

Dans la vision d'agréger (ou couvrir) tous les plans directeurs cantonaux, ce projet veut établir une conception commune du futur développement territorial de la Suisse, en exposant les objectifs et les stratégies en vue d'une meilleure coopération, et d'assurer une utilisation durable du sol, une ressource limitée qui se réduit de 1m² par seconde selon ses auteurs. L'objectif est donc bien d'ajouter un niveau supplémentaire de planification au niveau fédéral, s'ajoutant aux couches cantonales, régionales, communales et par quartier.

Au vu des difficultés que connaît l'Arc lémanique, notamment pour assurer la gestion de sa croissance économique, on peut toutefois et fortement douter de l'intérêt que présentent les recommandations présentées dans le cadre de ce Projet de territoire Suisse.

En outre il convient de rappeler que l'aménagement du territoire est une compétence principalement cantonale et que, dès lors, ce Projet de territoire Suisse ne saurait s'imposer aux autorités vaudoises.

Territoires d'actions supra-régionaux

Le Projet de territoire Suisse propose une planification et une action selon des territoires d'action supra-régionaux. Il en distingue douze : quatre à caractère métropolitain (Zürich, Bâle, Bassin lémanique, Ville fédérale), cinq marqués par des villes de petites et moyennes dimensions (Lucerne, Cita Ticino, Arc jurassien, Aareland, Nord-est de la Suisse), ainsi que trois à caractère alpin (Gothard, Sud-ouest de la Suisse, Sud-est de la Suisse).

Dans ce cadre, le territoire vaudois est dégroupé en quatre territoires : 4.1.3 Bassin lémanique (pourtour du Léman et Gros de Vaud), 4.1.4 Ville fédérale (Payerne, Avenches), 4.2.3 Arc jurassien (Vallée de Joux, Yverdon, Sainte-Croix) et 4.3.2 Sud-ouest de la Suisse (Chablais et Alpes vaudoises).

La plupart des recommandations émises pour ces différents territoires n'appellent pas de longs commentaires de notre part. Elles enfoncent passablement de portes ouvertes et semblent en phase avec le Plan directeur cantonal vaudois. Elles montrent toutefois et surtout la volonté des aménagistes de se mêler de tout (alimentation, culture, développement durable, économie, social, tourisme, transport, etc.) dans un langage politiquement correct, mais technocratique.

Même si ce Projet de territoire Suisse n'a pas force de loi, il est précisément indiqué que la Confédération, les cantons et les communes s'engagent à mettre en œuvre les principes du document, qui leur servira de repère pour s'orienter et décider. On peut donc avoir toute crainte de la prochaine transcription de ces quelques recommandations générales en mesure concrètes. Cette opération se traduit généralement par de nombreuses restrictions et obligations, sans faire de pesée d'intérêts entre les différentes propositions et en ne reprenant que les mesures qui correspondent le mieux aux volontés des autorités politiques du moment. La CVCI ne veut pas participer à nouveau à ce marché de dupes.

Conclusions

Ce projet ne fait qu'ajouter une couche inutile à la foison de planification directrice existant à tous les niveaux de notre pays. Ces planifications n'ont d'ailleurs montré que peu d'utilité pour gérer les problèmes importants que vit notre région, notamment par un manque criant d'infrastructures. Notre développement économique est désormais largement entravé par la lenteur en matière d'autorisation de construire, l'engorgement de nos axes de transport (tant ferroviaire que routier) et le manque de nombreux équipements publics. Nous estimons que la réflexion devrait bien plutôt s'orienter sur ces différents facteurs de notre compétitivité économique plutôt qu'ajouter des études aux études. **En conclusion, la CVCI s'oppose fermement à ce Projet de territoire Suisse.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur